



SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR PONYS UND KLEINPFERDE  
FÉDÉRATION SUISSE DES PONEYS ET PETITS CHEVAUX

# RÈGLEMENT CLASSE "LEADING REIN" FSPC

**Traduction:** En cas de divergence entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fait foi.



### table de matières

1.	Généralités	3
1.1	Bases / Champ d'application	3
1.2	Exigences	3
2.	Dispositions concernant l'organisation	3
2.1	Propositions / Engagements	3
2.2	Prix	3
3.	Juges	3
4.	Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys	3
4.1	Cavaliers	3
4.2	Poneys	3
5.	Epreuves	4
5.1	Dispositions cadres	4
5.2	Contenu de l'épreuve	4
5.3	Déroulement de l'épreuve	4



## 1. Généralités

### 1.1 Bases / Champ d'application

Le règlement de la Classe "Leading Rein" FSPC règle les conditions et le déroulement de la Classe "Leading Rein". Pour autant que les présentes directives ne mentionnent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

### 1.2 Exigences

La Classe "Leading Rein" est une épreuve traditionnelle venant de l'Angleterre, où les plus jeunes cavaliers peuvent montrer leur routine. Admis sont des enfants jusqu'à la 8<sup>ème</sup> année calendaire révolue. La personne accompagnante soutient l'enfant uniquement sur le plan mental et verbal. La longe, fixée à la muserolle, est en principe non-tendue. Le poney ne doit en nul cas être présenté par la personne accompagnante. Les exercices sont communiqués en continu par le juge.

## 2. Dispositions concernant l'organisation

### 2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC. La Classe "Leading Rein" n'est pas comptée comme départ.

### 2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

## 3. Juges

Les juges sont des personnes avec une aptitude pédagogique. Peuvent juger: les juges de dressage, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société ou formateurs avec des bonnes connaissances d'équitation.

## 4. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys

### 4.1 Cavaliers

#### 4.1.1 Droit de participation

Admis sont des enfants jusqu'à la 8<sup>ème</sup> année calendaire révolue.

Le poney doit obligatoirement être mené par une personne ayant au moins 16 ans. La longe, en principe non-tendue, est fixée à l'alliance de mors ou à un licol

Chaque cavalier a droit à un départ seulement.

#### 4.1.2 Tenue

Cavalier :

Culotte d'équitation, bottes ou bottines, haut avec au moins des manches un quart, ou blouse de compétition officielle avec col montant, ou tenue d'équitation correcte, casque d'équitation avec fixation à trois points. Le port d'une protection dorsale est admis. Eperons et cravache ne sont pas admis ni sur la place de détention ni pendant l'épreuve. Gants obligatoires.

Personne accompagnante :

Chaussures de monte officielle ou chaussures de trekking allant jusqu'à la cheville ou chaussures de marche ainsi que des gants sont obligatoires. La cravache est interdite.

### 4.2 Poneys

#### 4.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC.

Poneys avec hauteur de garrot jusqu'à 135 cm, pas d'étalons.

Chaque poney a droit à un départ deux fois.

#### 4.2.2 Harnachement

Selle et bridage correct (filet sans embouchures, avec au moins une brisure).

Comme enrênement spécial, seule la martingale coulante est admise.



## Règlement de sport

### 5. Epreuves

#### 5.1 Dispositions cadres

L'épreuve a lieu dans un carré de 20x20 m.

Sont demandés comme allures seulement le pas et le trot (enlevé).

Si le nombre des participants dépasse 9, l'épreuve doit être divisée selon l'âge des cavaliers.

#### 5.2 Contenu de l'épreuve

Dans la Classe "Leading Rein" sont demandés des exercices comme mener le poney à la main, monter en selle, des conversions, s'arrêter, se mettre au trot, trot enlevé, descendre du poney. Comme allures sont demandées le pas et le trot.

#### 5.3 Déroulement de l'épreuve

- Notes de 1 à 10
- Les cavaliers mènent leurs poneys à la main sur la ligne du milieu
- Contrôle de tenue, selle et bridage
- Mettre en selle sur commandement. De l'aide par la personne accompagnante est admise.
- S'avancer sur commandement
- Les juges demandent de chaque cavalier de faire un tour complet au trot enlevé en groupe et tout seul. Le changement de main se fait au pas.
- Les participants se rassemblent sur la ligne du milieu, descendent, lèvent les étriers et sortent à la demande du juge.
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

**Exemple programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC**

**Directives générales : Voir règlement de base de la FSPC**